

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn	X			
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien	X			
CRABOS Alain	X			
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand	X			
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles		X		
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien	X			
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

Date de convocation : 18 janvier 2022

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2021

RIFSEEP

Monsieur le Maire informe que le projet de délibération a été soumis, ce jour, à l'avis du Comité Technique. Le dossier a reçu un avis favorable du collège des représentants de l'administration et un avis défavorable unanime du collège des représentants du personnel.

Ce vote défavorable à l'unanimité entraîne la mise en œuvre des dispositions de l'article 30-1 du décret n°85-565 du 30/05/85 ci-après rappelées :

« Lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération de la collectivité ou de l'établissement public rattaché au Centre de Gestion, recueille un avis défavorable du collège des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du Comité Technique dans un délai compris entre huit et trente jours ».

Les collectivités n'ont pas l'obligation de modifier leur projet et peuvent le représenter, en l'état initial. Si lors de la 2^{ème} séance le projet recueille de nouveau un avis défavorable unanime des représentants du personnel, la collectivité pourra néanmoins délibérer en maintenant les dispositions initialement prévues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de soumettre à nouveau le même projet de délibération à l'avis du Comité lors de la prochaine séance en date du 28 février 2022.

La présente délibération prendra effet à compter du 01^{er} mars 2022 et annule et remplace la délibération initiale du 07 novembre 2016.

BATIMENTS

Rappel des devis en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a relancé l'ensemble des entreprises avec lesquelles des travaux étaient prévus et non réalisés :

- Ribeiro Michel : réfection du béton désactivé devant la garderie + tableau porte chaufferie. Les travaux devraient être réalisés la 2^{ème} semaine des vacances février
- Cazaux Jean François : peinture des avants toits mairie. Les travaux sont prévus courant 1^{er} semestre 2022
- DUFAU Vincent : le changement de la porte latérale de la salle des sports devrait être fait cette semaine. Il restera les menuiseries du local clique et de la mairie à changer.

Presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait une demande de devis pour le changement de la porte d'entrée délabrée par une porte en PVC blanc auprès de l'entreprise Vincent DUFAU.

Il informe également qu'il a demandé deux devis pour la réfection des gouttières et des descentes auprès de Sud-Ouest Gouttières et ARIMAT.

Arènes

Monsieur le Maire avise l'assemblée que les cantonniers vont quantifier les besoins et demander les devis pour rénover les gradins.

Bâtiments de France

La Motte est un site classé, il est donc difficile de prévoir des travaux autour. Une rencontre va être demandée sur site, pour étudier ce qu'il est possible de faire au niveau de la Motte et des constructions adjacentes. La destruction de la salle St Jacques pourrait être envisagée.

Hangar Photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de sol a été réalisée la semaine dernière par l'entreprise OPTISOL. Dès que l'architecte aura reçu les résultats la commune pourra lancer l'appel d'offre.

VOIRIE

Accès à côté du cimetière + monument aux morts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont été réalisés au mois de décembre par l'EURL Lavigne pour un montant de 1 680 € TTC.

Arrigan du Gert

Les travaux de nettoyage ont été réalisés par le Syndicat du Bassin Versant des Luys.

Curage des collecteurs

Le collecteur de l'Escloupe est à terminer (partie communale). Il faut établir le programme 2022 ; travaux à partir du 15 février. Le collecteur situé route d'Ozourt est à envisager. Préalablement, il faut faire une demande auprès de la DDTM – police de l'eau.

Voirie communautaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché voirie a été attribué à l'entreprise BAUTIAA pour la commune d'Estibeaux.

SIETOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les riverains s'opposent à l'implantation d'un point tri sélectif au carrefour du château d'eau.

MATERIEL ROULANT

Tracteur New Holland

Monsieur le Maire présente deux devis pour le changement des 4 pneus du tracteur New Holland :

- MORES PNEUS 3 162.00 € TTC
- EUROMASTER 3 002.40 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EUROMASTER.

Achat d'un camion benne

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Départemental ne nous a toujours pas contacté pour l'achat d'un camion benne. Le Conseil Municipal décide de réfléchir à l'acquisition d'un engin d'occasion en faisant attention à son financement.

QUESTIONS DIVERSES

Assurance

Monsieur le Maire indique qu'il a fait réviser des contrats d'assurance auprès de Groupama induisant une diminution de la cotisation globale de 7 136.46 € à 6 539.43 € ainsi que de meilleures conditions concernant les franchises. Il précise qu'il a également fait ajouter une garantie accident corporel pour les bénévoles.

Monument aux morts

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu besoin de moins d'arbres qu'initialement prévu, pour mémoire devis de l'entreprise SCRIVE 1 067.50 €. La facture s'élève donc à 751 € TTC.

Remerciements coffret aînés

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements qui ont été adressés au Conseil Municipal pour les coffrets offerts aux aînés par la municipalité.

Proposition de rebaptiser la « place de la mairie »

Monsieur le Maire retrace l'engagement de Danièle BEROT auprès de la Commune durant tous ses mandats et notamment ses quatre mandats de Maire. Il propose de changer le nom de la « place de la mairie » en « place Danièle BEROT » afin de lui rendre hommage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide cette proposition. Monsieur le Maire doit se charger de prendre les renseignements nécessaires pour effectuer cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

NOMS	SIGNATURE
ARAUJO Nolwenn	
BÉGU Sandrine	
BELLOCQ Franck	
CAZEAU Sébastien	
CRABOS Alain	
FRANCOIS Serge	
LABORDE Philippe	
LAFAYE Bertrand	
LAMARQUE Jean-Pierre	
LASCOSTES Gilles	
MARIE Isabelle	
NOUGARO Aurélien	
SAINT GERMAIN Caroline	
SANDRÈS Cathy	
SLOSTOWSKI Nelly	